

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES REJETS DE MONOXYDE DE CARBONE À L'INCINÉRATEUR

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser les travaux pour améliorer la combustion des fours et ainsi améliorer la qualité des rejets atmosphériques en monoxyde de carbone à l'incinérateur. Ces travaux consisteront en l'acquisition, l'installation ou la modification d'équipements, du procédé ou de la logique d'opération pour permettre de se conformer aux performances environnementales prescrites au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), tout en minimisant la formation d'accrochage sur les parois des chambres de combustion.

2. L'embauche du personnel d'appoint et des services professionnels et techniques en ingénierie, en architecture, en arpentage ou dans d'autres disciplines appropriées sont donc requis pour la réalisation des relevés préliminaires, des études, des analyses, des expertises, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance des travaux ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation du projet décrit à l'article 1.

3. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût total du projet, incluant les travaux, les services professionnels et techniques, le personnel d'appoint et les autres dépenses décrites aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 2 472 000 \$.

TOTAL : 2 472 000 \$

Annexe préparée le 1^{er} mai 2014 par :

Rubens Araujo, ingénieur
Service des travaux publics